zec Lac-au-Sable

PÊCHE BLANCHE - 2026 : 1er février au 31 mars 2026

ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE : Sur la galerie au poste d'accueil, mais sans transaction d'argent - Chez Pronature La Malbaie – En ligne : www.zeclacausable.reseauzec.com (services en ligne)

Note 1: Ceux qui **ont un forfait avec le droit de circulation annuelle 2025**, n'ont pas de droit de circulation à payer. Il est obligatoire de s'enregistrer pour la pêche blanche et payer ce tarif à la journée ou acheter un forfait pour cette activité.

Note 2 : Ceux qui **n'ont pas le forfait annuel pour le droit de circulation en 2025** ont l'obligation de payer le droit de circulation journalier. Il est obligatoire de s'enregistrer et payer le tarif pour la pêche blanche à la journée ou prendre un forfait pour cette période.

TARIFS : Taxes incluses (17 ans et moins gratuit) (voir note 1 et 2 pour le droit de circulation)

Pêche journalière : $ 25,00 / jour / personnes

Droit de circulation pour le véhicule : $ 15,00

Pour les membres en 2025, Forfait individuel : $ 70,50

Pour les membres en 2025 : Forfait pour la famille : $ 91,50

Pour les non-membres : Forfait famille : $ 198,75

Lacs autorisés à la pêche blanche en 2026 :

Lac Jacob, 3e lac des Marais, lac à l'Est, lac Moïse, lac au Sable et lac des Panses

** Location de yourte 4 saisons au lac à l'Est

** Information : Mario Tremblay 418-633-0303

